**Commune de Prads Haute Bléone**
04420 Prads Haute Bléone

# Collecte des encombrants

Suite à divers échanges le conseil municipal décide de rétablir ce service.

Le **LUNDI** au lieu du mercredi, en rappelant :

- Qu'il s'agit d'un service gracieux et non d'une obligation, laquelle incombe à P2A qui pourrait l'assumer un seul mercredi par mois comme pour les autres communes.
- Que ce service est chronophage pour le personnel communal et couteux pour la commune.
- Qu'il est indispensable de prévenir le secrétariat de la mairie de toute demande d'enlèvement d'encombrants et d'en préciser le volume approximatif.
- Que se service n'a pas vocation à devenir une société de déménagement
- Qu'il est interdit de déposer des encombrants notamment à proximité des conteneurs de tri.
- Qu'il existe à la Javie une déchetterie ouverte au public trois jours/par semaine (lundi, mercredi et samedi.)

Fait à Prads, le 13 juillet 2026

Le Maire :
Pierre MATHIEU

